

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 V. 23** Vœu relatif à la création d'un boulodrome parisien.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que la pétanque et le jeu provençal représentent une activité physique, ludique et relationnelle appréciée par toutes les générations ;

Considérant que cette activité sportive est très largement pratiquée à Paris sur divers supports, notamment éphémères ;

Considérant qu'il n'y a pas de boulodrome parisien répondant aux normes officielles précisées dans le règlement fédéral relatif aux équipements sportifs édicté par la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal en 2013 ;

Considérant la forte vitalité des associations de boulistes à Paris et notamment dans le 19<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition de M. François DAGNAUD et des élu-es du groupe Socialiste et Apparentés, M. Sergio TINTI et des élu-es du groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris engage les études préparatoires à la réalisation d'un boulodrome parisien répondant aux dispositions des règlements fédéraux de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.